

## Présentation du Label Club Féminin

---

Depuis la saison 2017-2018, le Comité Départemental de Gironde de Basket Ball a mis en place un Label Départemental pour les clubs assurant le développement et la promotion du basket féminin. Le but de ce label est de promouvoir une démarche de qualité et d'excellence pour les féminines, ainsi que de valoriser les clubs ayant une volonté de mettre en œuvre cette démarche conjointement au comité.

Ce label ne cherche pas qu'à récompenser les clubs structurés ayant la possibilité d'avoir une organisation spécifique autour du basket féminin mais également à promouvoir la qualité de l'accueil et de l'animation à destination des joueuses.

De plus, ce label se veut le moins contraignant possible pour les clubs en termes administratifs. Ainsi, la demande de labellisation n'est constituée que d'un simple formulaire avec des cases à remplir et quelques justificatifs à fournir.

Ce label est ouvert à tous les clubs affiliés au Comité des Gironde, quel que soit leur niveau excepté ceux qui ont déjà un label équivalent régional ou fédéral.

Les clubs affiliés à Coopération Territoriale de Club ont la possibilité de faire une demande en tant que CTC.



# Processus de labellisation

---

## DEMANDE DE LABELLISATION

Processus de dépôt et analyse de la demande :

- ▶ Étude du dossier par la commission Féminine (éventuellement travail avec le club pour s'assurer de la complétude du dossier).
- ▶ Si le dossier n'est pas recevable, retour au club avec un bilan détaillé et une proposition d'axe à travailler pour l'obtention de la couleur bronze.
- ▶ Si le dossier est valide, la commission donne un avis favorable et renvoi un bilan détaillé avec la couleur obtenue et des propositions d'axe à travailler pour pouvoir évoluer.
- ▶ Après validation par le comité directeur du comité départemental, le label est accordé pour une durée de deux (2) ans, à partir de l'Assemblée Générale du comité départemental. Le label est remis officiellement lors de l'Assemblée Générale du comité départemental.

## CRITÈRES DE LABELLISATION

Le label est composé de 4 critères obligatoires et de 10 critères complémentaires. Chaque critère peut rapporter de 0 à 3 points en fonction du degré de validation de celui-ci.

Au total, en plus de la validation des 4 critères obligatoires :

- ▶ 15 points sont nécessaires au total pour valider le Label Bronze
- ▶ 25 points pour le Label Argent
- ▶ 35 points pour le Label Or

À partir de 12 points, le club obtiendra une aide de la commission féminine de manière à pouvoir être labélisé la saison suivante.

## FONCTIONNEMENT DU CLUB LABELLISÉ

La commission féminine fera un bilan intermédiaire à la fin de la première année avec la possibilité de changer de couleur si le dossier le permet.

Pour conserver son label, le club doit faire une nouvelle demande de labellisation courant de la deuxième année.

## Conditions de labellisation

---

1. Le label est ouvert à tout club affilié dans le CD33, du plus haut niveau fédéral jusqu'à la division départementale.
2. Les clubs affiliés à une union ou une coopération Territoriale peuvent établir une demande pour la CTC. Dans ce cas, les critères correspondent uniquement aux équipes de la CTC.
3. Le label exclu tout club ayant déjà un label régional ou fédéral féminin.
4. Pour la saison en cours, toute mutation d'une licenciée compte pour le nouveau club.
5. Sauf cas exceptionnel, une candidature ne pourra être validée par le CD33 qu'après une première évaluation des membres de la commission féminine.
6. Toute déclaration abusive ou tricherie dûment constatée entraîne une impossibilité de demande de Label durant les 4 saisons sportives suivantes.

## Aide au remplissage de la grille

---

*Attention, les cases au fond coloré (gris, rouge, bleu) ne sont pas à compléter.*

### **Compléter uniquement les cases blanches.**

Les critères correspondent aux données de la saison en cours lors de la demande de labellisation à l'exception de ceux où il est précisé « n-1 » qui concerne les données de la saison précédente.

En plus de ce qui vous est demandé dans la grille, vous pourrez fournir au format .pdf tous les justificatifs qui vous semblent nécessaires.

#### 1. Encadrement de la filière féminine

Concerne les entraîneurs féminins et masculins encadrant les équipes féminines lors des entraînements et des matchs.

- Indiquer dans la grille le nombre d'encadrants titulaires de chaque diplôme (niveau de diplôme le plus haut à prendre en compte pour chaque encadrant).
- Préciser dans l'onglet annexe les noms, prénoms, fonction(s) et niveau(x) de ces encadrants.

Pour les entraîneurs en formation, comptabiliser le diplôme en cours d'obtention, le préciser.

#### 2. Équipes féminines engagées en championnat

Concerne les équipes non mixtes engagées en championnat ou rassemblement féminins.

- Indiquer dans la grille le nombre d'équipes féminines engagées dans chaque catégorie. Dans le cas d'une demande de labellisation pour une CTC :

- › Équipes en CTC : même procédé que pour les clubs.
- › Équipes hors CTC : compter une équipe seulement si tous les clubs composant la CTC ont engagé cette catégorie en championnat féminin.

#### 3. Projet de formation

Concerne le projet de formation interne au club.

- Indiquer « oui » dans les cases correspondantes aux catégories couvertes par le projet de formation du club.
- Ce(s) projet(s) de formation sera(ont) à transmettre dans les justificatifs.

#### 4. Fidélisation des féminines

Concerne le nombre de licenciées de la saison précédente et celles qui ont renouvelé leur licence pour la saison actuelle.

- Indiquer dans la grille le nombre de licenciées de l'année n-1 et parmi ces licenciées, celles qui ont renouvelé leur licence.

Attention à ne comptabiliser que les licenciées féminines.

#### 5. Hausse des licenciées

Concerne le nombre de licenciées total de la saison précédente et de celle en cours.

- Indiquer dans la grille le nombre de licenciées de l'année n-1 et celui de la saison en cours.

Attention à ne comptabiliser que les licenciées féminines.

#### 6. Promotion du basket féminin au sein de la commune

Concerne les actions proposées par le club faisant la promotion du basket féminin au-delà des propres licenciées (manifestations ouvertes, communales, inter-sports...).

- Indiquer dans la grille le nombre de manifestations de ce type organisées dans la saison et régulièrement renouvelées.
- Fournir des justificatifs de ces manifestations.

#### 7. Licenciées dans l'encadrement

Concerne tous les femmes présentes dans l'encadrement, qu'elles entraînent, arbitrent, fassent très régulièrement les tables de marque ou dirigent.

- Indiquer dans la grille le nombre de licenciées pour chacune de ces catégories.
- Préciser dans l'onglet annexe les noms, prénoms, fonction(s) et niveau(x) de ces encadrantes.

Veiller à indiquer les personnes investies à l'année et de manière active, les bénévoles et aides ponctuelles ne sont pas à indiquer ici.

Certaines licenciées peuvent cumuler plusieurs fonctions, elles comptent alors dans toutes les catégories dans lesquelles elles participent activement.

#### 8. Arbitres féminines

Concerne toutes les arbitres féminines du club dont les différents niveaux sont : arbitrefédéral, ligue, département, club.

- Indiquer dans la grille le nombre de licenciées pour chacune de ces catégories.
- Préciser dans l'onglet annexe les noms, prénoms et niveau de ces arbitres.

Pour les arbitres en formation, comptabiliser le niveau en cours d'obtention, le préciser.

#### 9. Détection des joueuses

Concerne les joueuses envoyées en parcours de détection lors de la saison précédente.

- Indiquer dans la grille le nombre de joueuses envoyées en détection et le nombre de ces joueuses qui ont été retenues dans le groupe espoir.

Comptabiliser toutes les joueuses même si elles ont changé de club pour la saison en cours.

#### 10. Mini-basket

Concerne le nombre de joueuses licenciées dans les catégories mini-basket.

- Indiquer le nombre de licenciées dans chaque catégorie.
- Préciser dans l'onglet annexe les informations relatives au responsable mini-basket.

#### 11. Manifestations internes au club

Concerne les manifestations organisées par et pour le club.

- Indiquer à l'année le nombre de manifestation qui ne concernent que le public féminin et celui concernant les féminines au même titre que les masculins.
- Fournir des pièces justificatives de ces manifestations.

#### 12. Ligne budgétaire

Concerne le budget de l'association.

- Indiquer si « oui » ou « non » une ligne budgétaire est allouée au secteur féminin dans le club.
- Si oui, fournir un justificatif comptable l'attestant.